



PROCÉDURES POUR L'INSCRIPTION ET LE REMBOURSEMENT DES COMPÉTITIONS, SÉMINAIRES ET DÉVELOPPEMENT

Renseignements généraux

1. Des coûts sont liés à la participation de votre enfant à une compétition : coût d'inscription (à partir de 50\$), coût pour la supervision de l'entraîneur (environ une heure) auxquels s'ajoutent souvent des frais de déplacement.
2. Votre enfant n'est nullement obligé de participer aux compétitions. La décision vous revient.
3. Consultez votre entraîneur, il est le mieux placé pour vous conseiller à savoir si votre enfant est prêt à participer à une compétition, à quelle compétition l'inscrire et dans quelle catégorie. On vous suggère 2 ou 3 compétitions la première année, selon le niveau de votre enfant.
4. Une photo des médaillés a lieu le lundi suivant la compétition à 20h00 précisément.

Procédure d'inscription

1. Tous les avis des compétitions seront accessibles sur le site WEB dans l'onglet «compétitions».
2. Sur le site WEB, dans l'onglet compétition, une date sera inscrite à côté de chaque compétition, elle constitue la date limite avant 21h00 où vous devez remettre l'inscription complète de votre enfant. Après cette date, aucun formulaire ne sera accepté.
3. Une inscription complète comprend: le formulaire d'inscription approprié dûment complété par vous et signé par votre entraîneur, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du C.P.A. St Romuald/St Jean, le tout déposé dans le délai au bureau du Club situé au Complexe des deux glaces Honco.
4. Les inscriptions incomplètes (par ex: formulaire incomplet ou chèque manquant) seront systématiquement refusées. Lorsque vous déposez une inscription le jour de la date limite, vous assumez un haut risque de refus avec impossibilité d'apporter les corrections nécessaires.
5. Lorsque les groupes et l'heure auxquels votre enfant participera à la compétition seront disponibles sur le site WEB de notre club à l'onglet compétition. Aucun autre affichage ne sera fait sur un babillard ou ailleurs. Vous êtes responsable de consulter le site web régulièrement.

Remboursements de compétitions, de séminaires ou de développement et élite

1. Le Club offre, lorsque le budget annuel le permet, de rembourser une partie des frais d'inscription engagés pour les compétitions (soit un maximum de 5 compétitions sera remboursé), séminaires et développement lors de l'assemblée annuelle. Le taux de remboursement est annuellement voté par le Conseil d'administration, en fonction de la capacité budgétaire du Club.
2. Pour vous prévaloir du remboursement d'une portion des frais d'inscription aux compétitions, **la remise du formulaire** ainsi qu'une copie des feuilles de résultats obtenue sur le site web de la compétition ou le jour de la compétition, **est obligatoire**. Photocopiez la feuille de résultats et déposez votre formulaire et les feuilles de résultats au maximum, le 31 mars de l'année en cours, au bureau de notre Club. Après cette date, aucun formulaire ne sera accepté.
3. Pour demander un remboursement, un patineur n'ayant pu participer à une compétition ou à un séminaire pour une raison médicale doit faire la preuve qu'une tentative de remboursement a été faite et refusée auprès du Comité organisateur de la compétition concernée et fournir un billet médical.
4. Pour le remboursement des frais d'inscription des patineurs sélectionnés au développement ou faisant partie d'un groupe élite. Vous devez remplir le formulaire «Remboursement des Séminaires et Développement» et vous devez joindre les reçus d'inscription ou la copie de l'horaire et des groupes avec le nom de votre enfant le tout doit être déposé au bureau de notre Club dans le casier prévu pour les compétitions, avant le 31 mars de l'année en cours.
5. Pour le remboursement des frais d'inscription aux séminaires, vous devez remplir le formulaire «Remboursement des Séminaires et Développement» et vous devez joindre la preuve de la présence

de votre enfant en remettant une copie de l'horaire, où son nom apparaît comme étant inscrit, le tout avant le 31 mars de l'année en cours.

6. Pour le remboursement des frais de compétitions, des frais des patineurs sélectionnés au développement et des frais d'inscription aux séminaires, le formulaire de bénévolat complété doit être remis avant le 31 mars de l'année en cours.
7. Les compétitions couvertes par le programme de bourses ne sont pas admissibles à un remboursement.